



LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

MEMBRES DU PERSONNEL DE MAGASINS ET DE BUREAUX SEMB-SAQ (CSN) DE LA SAQ

Afin de se conformer à la loi sur l'équité salariale, la SAQ a réalisé la 2^e évaluation du maintien de ce programme.

Si vous avez été à l'emploi de la SAQ entre le 30 novembre 2010 et le 29 novembre 2015 et que vous avez occupé un poste dans ce groupe, vous pourriez être concerné(e) par ce programme. À compter du 9 avril 2024 et jusqu'au 8 juin 2024, les personnes qui ne sont plus à l'emploi de la SAQ auront la possibilité d'obtenir une copie de l'affichage, de demander des renseignements additionnels, de formuler des commentaires ou encore, de soumettre des questions.

Pour ce faire, vous êtes priés de communiquer avec le comité en charge du programme sur l'équité salariale par courriel au comiteequitesalarialesemb@saq.qc.ca